

Marie Moret au préfet de l'Aisne, 29 octobre 1887

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908) ; Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)

Collation1 p. (94v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908) ; Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Marie Moret au préfet de l'Aisne, 29 octobre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/44357>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [29 octobre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Proudhon, Victor \(1843-1907\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Marie Moret donne son accord pour la délimitation d'un terrain qu'elle possède à Lesquelles et qui jouxte une propriété de l'Etat. Godin écrit qu'il la représente dans cette opération.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Lesquelles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023
